



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 28 juillet 2022

Suspension du décret sur la protection des dénominations des viandes : une provocation supplémentaire et inacceptable pour les filières d'élevage

Au lendemain de la décision du Conseil d'État de suspendre le décret protégeant les dénominations des produits carnés, nos organisations sont abasourdies devant une telle décision et reprochent à Protéines France, à l'origine de ce recours, ce nouveau coup dur porté à l'élevage.

Ce décret, en préparation depuis plus de deux ans par l'ensemble des organisations professionnelles agricoles avec les services de l'État, notifié et validé par la Commission européenne, avait finalement été publié fin juin 2022. Sa suspension au motif que les entreprises n'ont pas le temps suffisant pour trouver de nouvelles terminologies pour vendre leurs produits nous sidère ! D'autant que le texte permet aux entreprises d'écouler leurs stocks jusqu'en décembre 2023...

Rappelons que ce décret qui interdit l'utilisation de dénominations traditionnellement appliquées aux produits carnés, telles que « steak », « jambon » ou « lardon » (...), avait même déjà été voté par la loi EGalim 1 en 2018, avant d'être censuré par le Conseil constitutionnel pour des questions de forme !

Quelles sont les véritables motivations de Protéines France ? Les conséquences sur l'élevage ont-elles été mesurées ? Cela est d'autant plus surprenant que des entreprises membres de Protéines France existent grâce à l'élevage, un débouché local, historique et croissant de leur production.

L'État français avait non seulement l'objectif de combler un vide juridique, mais aussi d'apporter une information fiable au consommateur. Cette remise en cause d'une mesure de bon sens pour les filières et le consommateur est incompréhensible ! Dans un contexte où l'élevage souffre déjà d'une flambée sans précédent des coûts de l'alimentation animale et de la sécheresse, certains voudraient-ils la disparition de l'élevage en France ?

Tromper les consommateurs et développer un marché des protéines alternatives en s'appropriant le patrimoine culturel bâti par les éleveurs et l'ensemble des métiers de la filière n'est ni loyal, ni acceptable et encore moins durable. Il faut que cela cesse au plus vite ! Si la demande des consommateurs pour des protéines végétales augmente, la réponse devra se faire dans un cadre clair d'étiquetage de l'origine et respectueux des dénominations.

Nous attendons dorénavant qu'un cap très clair soit fixé par l'État : une mise en œuvre du décret avec une échéance très précise sans voie de contournement possible.

Non seulement la souveraineté alimentaire est au cœur des enjeux, mais aussi l'emploi dans les territoires, la lutte contre le changement climatique et le rayonnement de la gastronomie française. Que chacun en prenne conscience !

Contacts presse :

FNSEA : Sabri Derradji – 06 21 16 80 84 – sabri.derradji@reseaufnsea.fr

JA : Gaëtan Labardin – 07 86 22 90 67 – glabardin@jeunesagriculteurs.fr

FNO : Théo GNING – 06 28 01 43 32 - theo.gning@fno.asso.fr

FNPL : Jean-Manuel Vignau – 07 68 03 86 37 - communication@fnpl.fr

FNEC : Espinosa Sophie - sespinosa@fnec.fr

FNB : thierry.rapin@fnb.asso.fr

CFA : Nathalie Feugeas – 06 82 00 36 51 - nfeugeas@aviculteurs-france.fr